

Voici quelques réponses aux questions que vous pourriez vous poser en lien avec la bibliothèque Guy-Godin et la situation actuelle. Les heures de service de la bibliothèque sont du mardi au vendredi de 13h à 20h30, le samedi de 10h à 17h et le dimanche de 13h à 17h. Vous pouvez joindre un membre du personnel au 514 453-1751 poste 230.

Y-A-T-IL DES SERVICES QUE JE PEUX UTILISER PENDANT LA FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE?

La bibliothèque Guy-Godin offre aux abonnés l'accès à sa collection de livres numériques. [Cliquez ici](#) pour les détails. Les abonnés peuvent utiliser les ressources en ligne suivantes : Mes Aïeux (généalogie); Universalis/ Universalis junior (encyclopédie); World book (encyclopédie en anglais).

LA CHUTE À DOCUMENTS EST-ELLE ACCESSIBLE?

La chute à documents est ouverte en tout temps. Vous pouvez y déposer vos retours.

MES DOCUMENTS ARRIVENT À ÉCHÉANCE, EST-CE QU'IL Y AURA DES FRAIS DE RETARD?

Les frais de retard sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les usagers sont invités à renouveler leurs documents en ligne par téléphone ou par courriel à biblio.covid@ile-perrot.qc.ca.

AVANT LA FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE, MES DOCUMENTS ÉTAIENT DÉJÀ EN RETARD. QU'EN SERA-T-IL DES FRAIS?

Vous devrez acquitter les frais de retard encourus avant la fermeture de la bibliothèque, soit avant le 30 décembre 2021. Pas de frais de retard supplémentaire pendant la période de fermeture.

J'AI UN DOCUMENT EN RÉSERVATION?

Un membre du personnel communiquera avec vous afin de vous offrir un rendez-vous. Vous pourrez récupérer votre document via le prêt sans contact à l'entrée principale de la bibliothèque.

J'AI DE LA DIFFICULTÉ AVEC LE TÉLÉCHARGEMENT DES LIVRES NUMÉRIQUES, EST-CE POSSIBLE D'AVOIR UN SOUTIEN TECHNIQUE?

Si vous éprouvez de la difficulté avec le téléchargement des livres numériques, veuillez communiquer avec un membre du personnel :

- Sonya Baron, Bibliothécaire : 514 453-1751 poste 231
- Elaine Lavigne, technicienne : 514 453-1751 poste 314
- Anita Mayer, technicienne : 514 453-1751 poste 315

Vous pouvez également consulter nos guides accessibles en ligne en [cliquant ici](#).

PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE DE PRÊT DANS UNE AUTRE BIBLIOTHÈQUE?

Le service de prêts entre bibliothèques est toujours disponible. Votre demande peut être acheminée via le formulaire en ligne en [cliquant ici](#) ou par courriel à biblio.covid@ile-perrot.qc.ca.

JE DOIS RETOURNER UN DOCUMENT EMPRUNTÉ VIA LE SERVICE DE PRÊTS ENTRE BIBLIOTHÈQUES, COMMENT DOIS-JE FAIRE?

Les usagers peuvent retourner un document reçu par le biais du service de prêts entre bibliothèques par la chute à documents.

MON ABONNEMENT EST ÉCHU OU ARRIVERA À ÉCHÉANCE PENDANT LA FERMETURE, QUE DOIS-JE FAIRE?

Les abonnés ayant un abonnement arrivant à échéance ou déjà échu peuvent communiquer avec un membre du personnel au 514 453-1751 poste 230 dans les heures de service pour connaître la marche à suivre.

JE NE SUIS PAS ENCORE MEMBRE. PUIS-JE M'ABONNER?

L'abonnement à distance est disponible pour tous les citoyens de la Ville de L'Île-Perrot. Veuillez communiquer avec un membre du personnel au 514 453-1751 poste 230 dans les heures de service pour connaître la marche à suivre.

Pour suivre l'évolution de la situation, veuillez consulter notre site web et nos réseaux sociaux ou communiquer avec un membre du personnel au 514 453-1751 poste 230 dans les heures de service de la bibliothèque.